

R - 8 JUIN 2015

**SERVICE DE LA CONSOMMATION ET
DES AFFAIRES VÉTÉRINAIRES**

20, faubourg des Capucins
CH-2800 Delémont

t +41 32 420 52 80
f +41 32 420 52 81
secr.vet@jura.ch
secr.lab@jura.ch

COPIE

Conseil communal de Haute-Sorne
(Courfaivre)

Rue de la Fenatte 14
2854 Bassecourt

Delémont, le 01.06.2015

RAPPORT D'ANALYSE

V 1

N° de dossier : 15-JU-22292

CONTEXTE

But du contrôle : Autocontrôle / Eau potable / Conseil communal de Haute-Sorne (Courfaivre)
Prélèvement du : 26.05.2015 Effectué par : JEANNERAT Grégory Date arrivée : 26.05.2015
Conditions météo : beau

RÉSULTATS



N° d'échantillon : 15-49788 - Eau brute, station filtrage - Eau de boisson à la source

Température de l'eau : 11 °C

JU-MICR

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
JU-MON ME MICR 002	Escherichia coli	UFC/100 ml	0	
JU-MON ME MICR 006	Enterococcus spp.	UFC/100 ml	0	

T: Valeur de tolérance L: Valeur limite M: Valeur directive

N° d'échantillon : 15-49789 - Station filtrage, après UV - Eau de boisson après traitement

Température de l'eau : 11 °C

JU-MICR

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
JU-MON ME MICR 002	Escherichia coli	UFC/100 ml	0	T : max. 0
JU-MON ME MICR 006	Enterococcus spp.	UFC/100 ml	0	T : max. 0

T: Valeur de tolérance L: Valeur limite M: Valeur directive

N° d'échantillon : 15-49790 - Condor - Eau de boisson dans le réseau de distribution

Température de l'eau : 14 °C



JU-MICR

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
JU-MON ME MICR 002	Escherichia coli	UFC/100 ml	0	T : max. 0
JU-MON ME MICR 006	Enterococcus spp.	UFC/100 ml	0	T : max. 0

T: Valeur de tolérance L: Valeur limite M: Valeur directive

N° d'échantillon : 15-49791 - halle polyvalente - Eau de boisson dans le réseau de distribution

Température de l'eau : 15 °C

JU-CHIM

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
JU-MON ME CHIM 035	pH *		7.4	
JU-MON ME CHIM 017	Conductivité électrique à 20°C*	µS/cm	479	
JU-MON ME CHIM 044	Turbidité *	FTU	0.16 ± 0.0032	T : max. 1.0
JU-MON ME CHIM 001	Absorbance UV à 254 nm *	1/m	0.59	
JU-MON ME CHIM 014	DOC	mg/L	0.91 ± 0.09	
JU-MON ME CHIM 004	Ammonium	mg/L	<0.010	T : max. 0.100
JU-MON ME CHIM 032	Nitrite	mg/L	<0.003	T : max. 0.100
JU-MON ME CHIM 005	Nitrate	mg/L	9.3 ± 0.56	T : max. 40
JU-MON ME CHIM 023	Dureté carbonatée	°f	26.5 ± 0.5	
JU-MON ME CHIM 012	Dureté totale *	°f	28.1	
JU-MON ME CHIM 012	Minéralisation totale *	mg/L	461	
JU-MON ME CHIM 012	SUVA (abs. UV spécifique) *	L/m*mg	0.65	
JU-MON ME CHIM 013	Calcium	mg/L	109 ± 3.3	
JU-MON ME CHIM 015	Magnésium	mg/L	2.3 ± 0.21	
JU-MON ME CHIM 015	Potassium	mg/L	1.0 ± 0.11	
JU-MON ME CHIM 015	Sodium	mg/L	2.7 ± 0.40	
JU-MON ME CHIM 005	Chlorure	mg/L	7.9 ± 0.40	
JU-MON ME CHIM 005	Sulfate	mg/L	5.8 ± 0.58	

JU-MICR

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
JU-MON ME MICR 002	Escherichia coli	UFC/100 ml	0	T : max. 0
JU-MON ME MICR 006	Enterococcus spp.	UFC/100 ml	0	T : max. 0

T: Valeur de tolérance L: Valeur limite M: Valeur directive

*: Paramètre mesuré à l'aide d'une méthode non accréditée.

Appréciation de l'échantillon :

Cet échantillon est conforme aux normes en vigueur pour les paramètres analysés.


CONCLUSION GLOBALE

Les germes aérobies mésophiles n'ont pas pu être mesurés suite à un problème de contamination ou d'inversion dans les prélèvements. Comme ils s'agit principalement d'un paramètre de qualité de l'eau, **voire eau est donc potable.**

ÉMOLUMENTS

En application du Décret du 24 mars 2010 fixant les émoluments de l'administration cantonale (RSJU 176.21, chap. III, art. 20, al. 9.1 et 9.2) un émolument est facturé.

Emolument : 825.00 CHF (Montant HT)


Jean-Jacques Roth
chef de laboratoire



Le présent rapport d'analyse ne concerne que le ou les échantillon(s) soumis. Des précisions quant aux méthodes utilisées peuvent être obtenues sur demande. Ce rapport ne peut être reproduit, même partiellement sans l'approbation écrite de son auteur.

Original à : Service des eaux Courtételle-Courfaivre, Rue Emile-Sanglard 5, 2852 Courtételle

Copie(s) à :

- JEANNERAT Grégory, Rue des Pesses 2, 2855 Glovelier
- Conseil communal de Haute-Sorne (Courfaivre) Didier LUGINBÜHL, Rue de la Fenatte 14, 2854 Bassecourt
- Conseil communal de Haute-Sorne (Courfaivre), Monsieur Gérald JEANNERAT, Rue de la Fenatte 14, 2854 Bassecourt
- Conseil communal de Haute-Sorne (Courfaivre), Monsieur Pierre STIEGER, Rue de la Fenatte 14, 2854 Bassecourt
- Conseil communal de Haute-Sorne (Courfaivre) François WILLEMIN, Rue de la Fenatte 14, 2854 Bassecourt

